

CAUSES



COMMUNES

BIMESTRIEL DES SOCIALISTES
VILLE DE GENÈVE



Enfances

OCTOBRE - NOVEMBRE 2017

45

LE DROIT DE L'ENFANT

À TRAVERS LES ÂGES



NICOLAS REBORD,
PÉDAGOGUE, RESPONSABLE DE FILIÈRE
D'ÉTUDES ET MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT
À L'INSTITUT FÉDÉRAL DES HAUTES ÉTUDES
EN FORMATION PROFESSIONNELLE (IFFP)

Parler du droit de l'enfant, c'est parler d'une histoire récente. Nicolas Rebord présente quelques références et figures historiques permettant une meilleure compréhension des droits de l'enfant.

C'est en 1924 que la Société des Nations adopte la «Déclaration de Genève», premier texte international énonçant les droits fondamentaux des enfants et la responsabilité des adultes envers eux. Il faut attendre 1959 pour que l'ONU adopte la première «Déclaration des droits de l'enfant» qui pose l'enfant comme un véritable sujet de droit. Enfin, 40 ans plus tard, en 1989, l'Assemblée générale des Nations unies adopte la «Convention Internationale des Droits de l'Enfant» (CIDE).

Le chemin pour aboutir à ces différents textes internationaux fut long... Prenons quelques exemples de traitements accordés aux enfants au cours des siècles. Le droit romain attribue au père le droit de vie et de mort sur ses enfants. Au Moyen-Âge on peut vendre et acheter des enfants, on peut également les abandonner. Et si, dans l'Égypte ancienne, avoir des enfants est une bénédiction, ceux-ci doivent tout de même travailler dès 4 ans. Il faut ajouter

que le traitement réservé aux enfants varie non seulement selon les époques mais aussi en fonction des différentes classes sociales.

Deux personnalités emblématiques : Jean-Jacques Rousseau et Janusz Korczak

Parmi les nombreuses personnalités qui ont contribué à faire évoluer les conceptions sur l'enfant, deux d'entre elles nous semblent particulièrement emblématiques : Jean-Jacques Rousseau et Janusz Korczak.

Le philosophe Jean-Jacques Rousseau est l'un des premiers à reconnaître l'enfant non plus comme un adulte en miniature mais comme un vrai sujet fonctionnant selon ses propres lois. Dans *l'Émile ou de l'éducation* (1762) Rousseau expose, à l'aide de nombreux exemples, l'attention particulière qu'il faut porter aux enfants et insiste sur le rythme spécifique de l'enfant, auquel il faut laisser du temps et ne rien brusquer. Rousseau ouvre la voie à de nombreux pédagogues, ceux notamment qui s'activeront autour du mouvement de l'éducation nouvelle au XX^e siècle : Célestin Freinet, Maria Montessori et tous les autres. Ces derniers vont s'appuyer fortement sur la conception rousseauiste selon laquelle l'enfant possède son propre fonctionnement. Ces pédagogues vont, parmi d'autres éléments, davantage respecter le

rythme des enfants, reconnaître la place du plaisir en éducation, chercher à susciter le désir d'apprendre, mettre en activité les élèves, adapter le mobilier scolaire à la taille de l'enfant, etc. Toutes ces avancées participeront à faire reconnaître l'enfant comme un être à part entière.

Comment aimer un enfant ?

Il est néanmoins impossible d'évoquer la reconnaissance des droits de l'enfant sans parler de Janusz Korczak, mort à Treblinka en 1941 avec les 200 enfants de l'orphelinat qu'il dirigeait à Varsovie. Ce dernier, pédagogue, médecin, écrivain et protecteur des enfants, va militer pour la création d'une charte internationale dès 1920. Ce sont d'ailleurs ses idées qui vont servir de fondements aux différents textes fondateurs sur les droits de l'enfant, cités plus haut. Korczak, qui fait également partie des pédagogues de l'éducation nouvelle, est en phase avec les convictions de Rousseau. Mais Korczak ne se raconte pas, il se lit. Tout pédagogue, tout éducateur et même tout parent devrait avoir lu son ouvrage *Comment aimer un enfant*. Il y expose sa vision de l'éducation qui repose, entre autres sur le respect et l'autogestion des enfants.
